

**Agrégats minéraux.** La production d'agrégats minéraux, de sables, de graviers et de pierres concassées, en 1986, a été d'environ 334 millions de tonnes.

## 10.6 Métaux industriels

**Aluminium.** Le Canada est le deuxième producteur d'aluminium du monde occidental. En 1986, on estime que la production canadienne a été de 1.35 million de tonnes. Puisque le Canada ne consomme qu'environ 500 000 tonnes par an, il est le premier exportateur d'aluminium au monde. Les États-Unis constituent le principal marché, et les livraisons en 1986 ont été estimées à 850 000 tonnes.

Trois compagnies exploitent des fonderies d'aluminium primaire au Canada. Une compagnie possède cinq fonderies au Québec, soit à Jonquière, île-Maligne, Grande Baie, Beauharnois et Shawinigan, et une à Kitimat en Colombie-Britannique, d'une capacité annuelle totale de 1 075 000 tonnes. La compagnie exploite également une raffinerie d'alumine à Jonquière, dont la production est consommée par les fonderies de la compagnie de la région. Les deux autres compagnies exploitent chacune une fonderie au Québec, l'une à Baie-Comeau, d'une capacité de 272 000 tonnes par an, et une autre à Bécancour. Cette dernière a été officiellement inaugurée en septembre 1986 et a atteint sa pleine capacité opérationnelle de 230 000 tonnes par an à la fin de février 1987.

Disposant de ressources hydro-électriques abondantes, le Canada est l'un des pays producteurs d'aluminium dont les coûts sont les plus bas au monde. En dépit de cet avantage, plusieurs projets de fonderies d'aluminium au Canada ont été annulés ou repoussés en raison du marasme sur les marchés. Même si le prix de l'aluminium était en moyenne de 52 cents US la livre en 1986, ce qui constitue une amélioration par rapport à 1985, le marché devra progresser sensiblement avant que de nouveaux projets de fonderie ne puissent aller de l'avant.

**Fer et acier.** Les aciéries canadiennes ont produit 13.9 millions de tonnes et 13.3 millions de tonnes d'acier brut en 1985 et 1986 respectivement. Le taux d'exploitation s'élevait en moyenne à 67 % de la capacité en 1985 et à 66 % en 1986. La moyenne annuelle de l'emploi est passée de 49,868 en 1984 à 47,438 en 1985. En novembre 1986, elle était de 45,232.

Les intentions de dépenses en immobilisations au titre de la construction et du matériel se sont élevées à \$424.1 millions en 1985, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux \$228.3 millions dépensés en 1984. Les intentions de dépenses en immobilisations en 1986 étaient de \$661.1 millions. La plupart des aciéries continuent de moderniser leurs installations, ce qui comprend

l'addition de cinq fonderies en construction ou prévues. En 1990, environ 95 % de l'acier au Canada sera ainsi produit. Il y aura également des dépenses en installations d'affinage d'acier coulé, ce qui permettra de contrôler beaucoup mieux la composition chimique de l'acier produit.

Les exportations, principalement à destination des États-Unis, représentent environ 25 % des livraisons pour les deux années.

La surcapacité mondiale d'acier demeure, et la disponibilité d'acier importé bon marché a réduit les prix intérieurs. Les produits de l'acier en provenance d'un certain nombre de pays ont été frappés de droits antidumping.

Deux associations ont été créées afin de régler un certain nombre de problèmes sérieux auxquels font face le secteur de la sidérurgie au Canada et ses effectifs: la Canadian Steel Trade Conference Inc., créée en 1985, et la Canadian Steel Producers Association, créée en 1986.

Le Canada a annoncé qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1986, les produits de l'acier au carbone ont été placés sur la liste de contrôle pour trois ans. Bien que cette mesure ne limite pas la quantité de ces produits susceptible d'être importée au Canada, elle constitue un moyen de surveiller les importations de plus près.

## 10.7 Gouvernement et secteur des minéraux

### 10.7.1 Encouragements fiscaux

Bien que les entreprises du secteur des minéraux soient assujetties à l'impôt fédéral sur le revenu, certains avantages leur sont accordés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'encourager l'exploration et l'aménagement. On peut obtenir, auprès de Revenu Canada, l'impôt et des bureaux d'impôts provinciaux compétents, des renseignements à jour sur les dégrèvements d'impôt en question.

### 10.7.2 Services techniques

Les provinces possèdent les ressources naturelles se trouvant à l'intérieur de leurs frontières et contrôlent l'exploration, l'aménagement, la conservation et la production primaire de ressources minérales. Les provinces encouragent les activités minières en fournissant des données géoscientifiques, principalement sous forme de cartes et de rapports. En règle générale, il existe un vaste éventail de programmes pour stimuler le secteur d'activité, bien qu'il y ait des différences d'une province à l'autre. Les provinces délivrent les permis de prospection, enregistrent les concessions minières et offrent des services d'inspection des mines.